

EN BREF

- **23/04/2025** – Climat : à la suite du cyclone Garance, [les indemnisations sont estimées à près de 380 millions d'euros](#) par les assureurs, soulignant l'impact croissant des événements climatiques sur le secteur.
- **23/04/2025** – LCB-FT : l'ACPR et Tracfin publient une version actualisée de [leurs lignes directrices sur la vigilance et la déclaration des opérations suspectes](#), intégrant les dernières évolutions réglementaires et l'usage de l'intelligence artificielle.
- **28/04/2025** – Assurance chômage : la [réforme entrée en vigueur réduit la durée d'indemnisation](#) pour les plus de 53 ans et modifie le calcul des allocations, avec des mesures spécifiques pour les seniors, saisonniers et créateurs d'entreprise.
- **29/04/2025** – Réglementation : l'EIOPA lance une série de consultations sur [la mise en œuvre du futur cadre européen de redressement et de résolution des assureurs](#), qui imposera dès 2027 des plans de redressement et de résolution aux acteurs majeurs du secteur pour renforcer la stabilité et la gestion des crises.
- **05/05/2025** – Assurance vie : [les fonds en euros connaissent un regain d'attractivité](#), avec une collecte nette inédite depuis un an et demi, portée par le recul de l'inflation qui améliore la rentabilité réelle de ces placements sécurisés.

Défaut d'assurance : un plan pour soutenir les collectivités

[Le 14 avril 2024, le ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, a présenté un plan d'action pour répondre aux difficultés croissantes rencontrées par les collectivités locales en matière d'assurance.](#) En effet, de nombreuses communes, en particulier celles de taille moyenne ou grande, se retrouvent confrontées à une augmentation importante des primes d'assurance, à des résiliations unilatérales de contrats ou encore à l'absence totale d'offres sur certains risques.

Cette situation, qualifiée de « crise d'assurabilité », trouve son origine dans plusieurs facteurs : l'aggravation des événements climatiques, l'intensification des risques sociaux (émeutes, vandalisme), et la faible rentabilité du marché de l'assurance des collectivités pour les compagnies. Entre 2018 et 2024, les primes ont bondi de 90 %, et jusqu'à 147 % pour les dommages aux biens.

Pour répondre à cette urgence, le gouvernement s'appuie sur un rapport remis en mars 2024 qui formule 14 propositions concrètes. Parmi celles-ci figurent : le renforcement du rôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour assurer le suivi du marché, la sécurisation des procédures de passation de marchés publics d'assurance, ou encore la création d'un mécanisme de couverture pour les risques sociaux majeurs, inspiré du régime des catastrophes naturelles. Ce dernier pourrait intervenir notamment en cas d'émeutes, pour mutualiser les coûts à l'échelle nationale.

L'objectif affiché est de restaurer un équilibre entre les obligations de couverture des assureurs et la capacité des collectivités à se protéger, sans compromettre la continuité des services publics locaux.

L'Association des maires de France (AMF) salue l'initiative mais insiste sur l'urgence d'une mise en œuvre rapide, soulignant les risques pour les équipements publics, les agents et les citoyens.

Panne d'électricité massive en Espagne

[Le 28 avril 2025, un blackout massif a frappé l'Espagne et le Portugal, privant plus de 55 millions d'habitants d'électricité](#) pendant près de 12 heures. La cause reste indéterminée, bien que 15 gigawatts aient soudainement disparu du réseau espagnol, représentant 60 % de la demande nationale. Une commission d'enquête a été lancée pour établir les responsabilités des opérateurs privés.

Les pertes assurées sont estimées entre 100 et 300 millions d'euros, couvrant les dommages aux habitations, les perturbations des transports et les pertes d'exploitation des entreprises. Cependant, ces indemnisations seront limitées puisque la plupart des polices d'assurance ne couvrent les interruptions d'activité qu'après 12 à 48 heures. Sur le plan économique, les pertes pourraient atteindre jusqu'à 3 milliards d'euros, bien au-delà des 1,3 à 1,6 milliard d'euros estimés initialement par les confédérations patronales.

Les compagnies d'électricité comme Iberdrola, Endesa et Naturgy envisagent de saisir la justice pour réclamer des indemnisations auprès du gestionnaire du réseau REE. En Espagne, les consommateurs peuvent demander 10 % du coût annuel de leur approvisionnement en compensation des coupures dépassant 3 minutes. Si REE est jugé responsable, les indemnisations pourraient atteindre plusieurs milliards d'euros. Ce blackout met en lumière la vulnérabilité du réseau électrique et ses conséquences financières majeures

LES EVENEMENTS À VENIR

➤ Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.